

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



Collège du
Capouchiné



431, rue Gaston Teissier
BP 37019
30910 NIMES cedex 2

Téléphone
04.66.84.04.68

Fax :
04.66.29.40.18

ce.0300062e@ac-montpellier.fr

1. Identification de la personne publique

-Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège du Capouchiné
431 Rue Gaston Teissier
30900 NIMES

-Personne responsable du marché : Mme HEMET, Principale du collège du Capouchiné

-Comptable assignataire : M. TRIBILLAC, Agent Comptable Lycée Hemingway, Nîmes

2. Procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3. Durée du marché

Le marché commencera le 25.08.2017 et prendra fin le 25.08.2018.

4. Objet du marché

Le marché a pour but la fourniture de divers produits fruits et légumes pour un restaurant scolaire fournissant 250 repas pendant 140 jours au rythme d'une livraison hebdomadaire.

5. Description des fournitures ou prestations

Marché à bon de commande pour la fourniture de divers produits fruits et légumes.

L'offre porte sur un bordereau de prix des produits les plus courants en restauration collective. En cas de dénomination commerciale opaque, une fiche technique devra être fournie à l'appui de chaque produit.

Le marché sera passé pour une durée de 12 mois à compter du 25.08.2017 avec prix fermes et définitifs sur la période.

6. Critères d'attribution

La proposition sera établie sur la base de produits définis (cf. listes ci-jointes, fichier Excel). La réponse devra être faite sur des produits identiques ou assimilés (dosages équivalents).

L'offre devra faire apparaître le conditionnement, le prix à l'unité, et le prix au kg. Pour chaque produits, une fiche technique devra être fournie. La société s'engage à produire les fiches de suivi microbiologique. La viande sera conditionnée sous vide ou sous gaz.

Pour les articles ne figurant pas sur le bordereau de remise de prix, le candidat fournira un catalogue avec les tarifs et les taux de remise consentis.

Les livraisons doivent être fréquentes et régulières: tous les jours selon les besoins de l'établissement entre 6h et 8h. Aucune dépose ne sera acceptée en dehors de ces horaires et sans contact avec la chef cuisinière.

L'offre devra clairement indiquer le nombre de livraisons possibles par semaine et les horaires de livraisons.

Aucun montant minimum d'achat ne doit être exigé.

La gratuité des livraisons, quel que soit le montant des commandes, sera pris en considération dans le choix des fournisseurs.

L'offre devra impérativement être accompagnée d'un descriptif de la société (flotte de véhicules, conditions de livraisons, conditions de stockage ...).

7. Contact

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Mme MATALON, adjointe gestionnaire du collège

Tel:04.66.84.04.68 / Fax: 04.66.29.40.18

Adresse électronique: gest.0300062e@ac-montpellier.fer

8. Date limite de transmission des offres et modalités de transmission

Les offres devront être parvenues au service Intendance du Collège du Capouchiné au plus tard le **29 juin 2017 à 12h00**.

Les enveloppes comporteront obligatoirement la mention

"PRODUITS ALIMENTAIRES PRIMEURS "
-NE PAS OUVRIR-

9. Contenu des offres

L'offre devra contenir

-l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat

-le descriptif détaillé de la prestation daté et signé portant les délais d'exécution

-le fichier Excel ci-joint dûment rempli, daté et signé.

10. Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont:

-Qualité des produits : 40%

-Prix : 40%

-Qualité des services associés : 20%

11. Délai de validité des offres

30 jours.

12. Prix et règlements des comptes

Contenu des prix: les prix proposés sont fermes et définitifs.

Une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques: elle doit être prévue dans l'acte d'engagement.

Les prix sont exprimés hors taxes, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison, les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Aucun montant minimum d'achat ne doit être exigé.

13. Règlement

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

14. Délai d'exécution

Les prestations ou fournitures devront être exécutées à compter du 25 août 2017.

15. Résiliation du marché

Sont considérées comme causes de résiliation de marché, outre celles prévues à l'article 47 du code des Marchés Publics, les raisons suivantes:

- Non respect des jours et heures de livraisons : trois retards ou annulations de livraison seront autorisés pour cas de force majeure dans l'année à condition que le fournisseur adresse par écrit sous 8 jours le justificatif de ce cas de force majeure.
- Non règlement de litiges de livraisons (refus de livraisons, refus d'envoi d'avois ...)
- Non respect de la qualité du produit ou non-conformité à la fiche produit initiale
- Non disponibilité de produits au marché plus de 3 fois dans l'année.
- Non respect du tarif sur lequel le fournisseur s'est engagé ou non conformité des factures produites.
- Perte d'agrément sanitaire, rupture constatée dans la chaîne du froid.
- Non conformité aux textes et normes en vigueur.

16. Notification

Le marché sera notifié au titulaire avant le 13 juillet 2017. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJL.

A Nîmes, le 24.05.2017
La principale

Mme HEMET Hélène

